

De l'orphelinat au Foyer de la Jeunesse Charles Frey

Le Foyer de la Jeunesse Charles Frey est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS). Différents services accueillent en internat ou en accueil de jour (externat), en famille d'accueil, et au SEMF, ou en appartements et studios, des jeunes âgés d'un à dix-huit ans et plus (jeunes majeurs de 18 à 20 ans) momentanément en difficultés sociales, éducatives, familiales ou personnelles.

De par sa mission, l'établissement participe à la Protection de l'Enfance et s'inscrit dans l'actuel dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général du Bas-Rhin.

Cet établissement longtemps plus connu sous l'appellation d'« Orphelinat » ou en alsacien « s' Waisehuess » fait historiquement partie, comme les Hospices Civils, des plus anciennes institutions charitables de Strasbourg. En effet, dès le Moyen Age, la ville et ses habitants avaient eu pour souci constant de secourir «les enfants victimes de la dureté de la vie ».

Son origine remonte probablement vers 1316, au moment où, après la grande peste qui ravagea la ville, celle-ci décida de transférer « extra muros » son hôpital et de séparer les orphelins des malades tant pour des raisons sanitaires qu'éducatives. Un document du XVe siècle nous précise que l'Orphelinat de la Ville se situait alors à la Krutenau non loin de l'Utentörclin près de l'actuelle place des Orphelins. Suite à la grande famine de 1518 et à la guerre des paysans le nombre des orphelins augmenta tant et si bien qu'après la Réforme et le départ des religieuses l'orphelinat fut transféré dans des locaux plus spacieux au Couvent Sainte Catherine établi sur l'îlot de la Krutenowe. Le couvent fut transformé en Orphelinat protestant en 1534 et devint après l'annexion française en 1687 Orphelinat pour les orphelins des deux cultes et puis à la Révolution Institut des Enfants de la Patrie et Maison nationale des orphelins. La loi du 16 Vendémiaire de l'An V rattacha cette ancienne Fondation autonome qui possédait un important patrimoine aux Hospices civils sous le nom d'Hospice des Orphelins. En 1836, l'établissement fut transféré dans les bâtiments réaménagés du Couvent Sainte Madeleine occupé jusqu'alors par l'Armée. En août 1904 un terrible incendie ravagea l'église Sainte Madeleine et la majeure partie du couvent. Les cent trente quatre orphelins furent alors hébergés à l'Hôpital, à l'Ancien Dépôt et à l'Institution Jacoutot avant de rejoindre en 1909 leur nouvel établissement, l'actuel Foyer. L'édifice très moderne pour l'époque et conforme aux idées nouvelles développées par les « hygiénistes » fut construit selon les plans établis par l'architecte allemand Vetterlein à Neudorf, dans « un faubourg lumineux et bien aéré loin de l'atmosphère confinée du centre » pour le bien-être des enfants. Par la suite, les orphelins furent encore évacués plusieurs fois, tout d'abord à l'Hospice Lovisa quand en 1914 ses bâtiments furent réquisitionnés par le Service de Santé de l'armée pour devenir Seuchenlazarett, puis à Clairevivre-Salagnac en Dordogne de 1939 à 1940 enfin dans les centres du Hohwald, de Scharrachbergheim et de Saverne lors des bombardements qui touchèrent tout particulièrement en 1943 le quartier de Neudorf et qui détruisirent toute une aile du bâtiment. Durant la seconde guerre mondiale, l'orphelinat devint le Jugendpflegeheim der Stadt Strassburg sous le nom de Karl Roos Haus. Durant cette période trouble, certains jeunes partirent au R.A.D. (Reichsarbeitsdienst - service national de travail obligatoire) ou furent enrôlés de force dans la Wehrmacht, d'autres s'engagèrent, avec leurs amis de Neudorf, dans la résistance ou rejoignirent à la première occasion l'armée française. Les orphelins connurent, comme les autres alsaciens, le drame de voir une même fratrie combattre sous des uniformes différents. En 1957, l'établissement changea encore de

dénomination et prit le nom de l'ancien maire pour devenir le « Foyer de la jeunesse Charles Frey ». En 1985, par effet de la loi de 1975 relative aux Institutions sociales et médicales, le Foyer devient un établissement public autonome à vocation communale. Enfin en janvier 2007, tout en poursuivant son importante restructuration, il est par convention entre la Ville et le Conseil général rattaché à ce dernier tout en conservant son statut d'établissement public autonome.

Marianne KURTZ